

La gestion durable de la forêt au Gabon : un enjeu pour l'AFD



Dans le cadre du Plan pour un Partenariat Stratégique entre la France et le Gabon, signé début 2010, l'AFD intervient dans le secteur forestier, au travers des thématiques de l'aménagement durable, de la conservation et de l'appui des acteurs publics et privés de la filière.

L'aménagement et la certification

La forêt gabonaise couvre 22 millions d'hectares (80% du territoire) dont 14 millions sont affectés à l'exploitation forestière. Sur cette surface, 6,6 millions d'hectares sont sous processus d'aménagement durable, avec pour objectif, à terme, de parvenir à 100% des surfaces aménagées.

L'AFD a accompagné, à partir de 1996, les premières opérations d'aménagement forestier et de certification au Gabon auprès d'importants groupes forestiers. Depuis 2006, le Projet d'Aménagement des Petits Permis Forestiers Gabonais a pour objet d'étendre la dynamique d'aménagement aux opérateurs locaux. L'AFD compte poursuivre dans cette voie en continuant d'appuyer la filière vers l'aménagement et la certification, gage d'une exploitation raisonnée des ressources naturelles.

Le Gabon est fortement engagé dans la certification forestière totalisant environ 2 millions d'hectares sous label FSC.

A la suite de l'annonce faite par le Président de la République française lors de sa visite à Libreville en juillet 2007, la France et le Gabon mettent en œuvre un **Accord de Conversion de Dettes** d'aide publique au développement pour un montant de 60,4M€ (39,6 milliards FCFA), afin de financer des projets s'inscrivant dans les priorités nationales du Gabon dans le domaine du développement durable des écosystèmes forestiers. L'AFD a été chargée de la mise en œuvre de ce mécanisme.



Suivi et contrôle de la gestion forestière

Le suivi et le contrôle de la gestion forestière font partie des missions régaliennes de l'Etat. Ces missions, complexes à mettre en œuvre au regard des particularités du territoire gabonais, sont rendues indispensables dans le cadre des négociations « FLEGT » engagées entre le Gabon et l'Union Européenne. **Un important projet d'appui au processus de suivi-contrôle de la gestion forestière par le Ministère des Eaux et Forêts a été présenté et accepté par le Comité Technique Paritaire de l'Accord de Conversion de Dettes.**

La refonte de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts est une des composantes de ce projet.



Images satellites

La particularité des forêts en région équatoriale est la persistance du couvert nuageux. Ces conditions rendent très difficile la production d'images satellites de qualité suffisante pour réaliser un suivi du couvert forestier. Ainsi, **via l'Accord de Conversion de Dettes, l'AFD a octroyé un concours de 9M€** pour la mise en place d'une station de réception d'images satellites et la création d'un centre de compétences en télédétection pour le suivi du couvert forestier gabonais et plus largement du Bassin du Congo, second massif forestier tropical de la planète.

Ce projet, réalisé en partenariat entre l'Agence Gabonaise d'Etudes et d'Observation Spatiale, l'IRD et le CNES pour la France et l'Agence d'études spatiales brésilienne, va permettre de mesurer à différentes échelles d'espace et de temps l'évolution de l'occupation des sols et les diverses transformations subies par les écosystèmes. Cette station de réception démultipliera les possibilités d'acquisition d'images sur le Bassin du Congo pour assurer une couverture exhaustive et régulière du territoire, en ne retenant que les zones non nuageuses de chaque image.

Appuyer les investissements publics et privés pour une exploitation durable

L'AFD a mis en place en 2000 et 2003 deux lignes de crédits auprès des banques destinées au financement de l'aménagement et de l'exploitation. Elle anime aujourd'hui une réflexion, en partenariat avec l'Administration gabonaise et les banques locales, pour la mise en place d'instruments financiers répondant aux besoins du secteur.



La formation professionnelle

Le secteur du bois est le premier employeur privé au Gabon. Un des points largement abordés par les exploitants forestiers est la difficulté de trouver les ressources humaines qualifiées localement. Cette question est particulièrement sensible pour ce qui concerne les métiers techniques de base. La mise en place d'une offre de formation initiale et continue adaptée aux besoins de l'économie devient aujourd'hui cruciale.

L'Accord de Conversion de Dettes finance une étude qui permettra de définir les contours d'une telle offre de formation.

Industrialisation de la filière bois

Depuis 2010, l'interdiction totale d'exportation des bois non transformés amène les acteurs de la filière bois à se doter d'unités de transformation. Les métiers de l'industrie du bois, nouveaux pour de nombreux exploitants, supposent une optimisation des approches techniques ainsi que de nouveaux modes de gestion des entreprises forestières.

Afin de répondre à ces besoins, un Bureau d'Industrie du Bois est mis en place sur financement de l'Accord de Conversion de Dettes pour accompagner les opérateurs dans leur démarche d'industrialisation.

Aires protégées

Le Gabon, en faisant le choix de réserver plus de 10% de son territoire pour préserver la faune et la flore, marque clairement l'histoire. La gestion et le contrôle de ses 13 parcs nationaux sont cependant encore largement à renforcer. L'AFD et les autorités gabonaises - au travers de l'Accord de Conversion de Dettes - souhaitent mettre en place un projet d'aménagement des 2 parcs nationaux limitrophes de la capitale Libreville (Akanda et Pongara). Le projet permettra la mise en œuvre de programmes de recherche, le renforcement des conditions de gestion des parcs et leur valorisation écotouristique. Le défi majeur restera d'intégrer ces espaces protégés et les écosystèmes naturels littoraux dans le développement durable de la région de Libreville, zone à forte pression foncière.

Climat

Le Gabon se lance dans un ambitieux projet d'élaboration d'un plan national climat, dont les principaux axes seront présentés à l'occasion de la prochaine Conférence des Nations Unies sur le Climat à Durban.

Par le biais d'une subvention de 0,5 M€, l'AFD appuie ce plan climat, en coopération avec les Etats-Unis. L'objectif sera de définir et de mettre en œuvre une stratégie nationale d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques. De plus, les travaux menés dans ce cadre permettront au Gabon de faire valoir sur la scène internationale les absorptions de gaz à effet de serre et l'important stock de carbone que représente son couvert forestier, un des plus importants de la planète rapporté à la surface du pays.



Etablissement public, l'Agence Française de Développement (AFD) agit depuis soixante dix ans pour combattre la pauvreté et favoriser le développement dans les pays du Sud et dans l'Outre-mer. Elle met en œuvre la politique définie par le Gouvernement français.

Présente sur le terrain dans plus de 50 pays et dans 9 collectivités d'Outre-mer, l'AFD finance et accompagne des projets qui améliorent les conditions de vie des populations, soutiennent la croissance économique et protègent la planète : scolarisation, santé maternelle, appui aux agriculteurs et aux petites entreprises, aduction d'eau, préservation de la forêt tropicale, lutte contre le réchauffement climatique, ...

En 2010, l'AFD a consacré plus de 6,8 milliards d'euros au financement d'actions dans les pays en développement et émergents et en faveur de l'Outre-mer. En 2010, ces financements contribueront à :

- L'amélioration du système d'alimentation en eau potable pour 33 millions de personnes ;
- La réhabilitation ou la construction de pôles de transport qui seront empruntés par 85,8 millions d'usagers par an ;
- L'efficacité énergétique à travers l'économie de 5 millions de tonnes de CO₂ par an ;
- Le raccordement de 8,2 millions de personnes à un réseau de télécommunications ;
- L'accès à l'électrification pour 3 millions de personnes ;
- La scolarisation de 13,4 millions d'enfants au niveau primaire ;
- L'octroi de microcrédits, bénéficiant à plus de 700 000 personnes ;
- L'amélioration du service de collecte et d'évacuation des déchets pour 2,4 millions de personnes ;
- Le soutien de projets agricoles ou d'irrigation qui bénéficieront à 1,4 million de personnes.

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT (AFD)

5 rue Roland Barthes
75598 Paris Cedex 12
France

Tél. : +33 1 53 44 31 31
Fax : +33 1 44 87 99 39

www.afd.fr

Agence Régionale AFD

Boulevard de l'Indépendance
BP 64

Libreville – GABON

Téléphone : +241 74 33 74

Télécopie : +241 74 51 25

PROPARCO

Filiale de l'AFD, Proparco a pour mission de favoriser les investissements privés en faveur de la croissance, du développement durable et de l'atteinte des objectifs du millénaire, dans les pays émergents et en développement. Elle propose des financements permettant de répondre aux besoins spécifiques des investisseurs dans le secteur productif, les systèmes financiers, les infrastructures et le capital investissement.

FFEM

Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial est un fonds public bilatéral qui a été créé en 1994 par le Gouvernement français à la suite du Sommet de Rio. Il a pour objectif de favoriser la protection de l'environnement mondial dans les projets de développement durable dans les pays en développement et en transition. Le FFEM intervient en appui à des réalisations concrètes dans les pays bénéficiaires, avec une démarche d'apprentissage et en testant des approches novatrices ou exemplaires.

